

Annex 23

Unilateral ceasefire agreement signed between the Union des révolutionnaires pour la défense du people congolais (URDPC/CODECO) and the presidential delegation on 1 August 2020

Acte d'engagement unilatéral signé entre l'Union des révolutionnaires pour la défense du people congolais (URDPC/CODECO) et la délégation présidentielle le 1 August 2020



PREAMBULE

Considérant les multiples appels du Chef de l'Etat congolais lancés à l'endroit des différents groupes armés actifs dans l'Est de la RDC en vue de la cessation des hostilités ;

Considérant l'invitation du Chef de l'Etat congolais lors de sa visite dans le territoire de Djugu en juillet 2019 pour la fin des violences en Ituri ;

Considérant la volonté et l'engagement du Chef de l'Etat congolais en vue de la restauration de l'autorité de l'Etat en Province de l'Ituri ;

Considérant la mission de pacification de l'Ituri confiée par le Chef de l'Etat congolais à quelques leaders communautaires ituriens envoyés de Kinshasa ;

Attendu que la délégation de ces leaders avait effectué le déplacement du territoire de Djugu depuis le 22 juillet 2020 pour rencontrer les commandants de l'Union des Révolutionnaires Délèvement du Peuple Congolais /Coopérative pour le Développement Economique au Congo (URDPC/CODECO) et la population pour leur transmettre le message de paix du Chef de l'Etat congolais ;

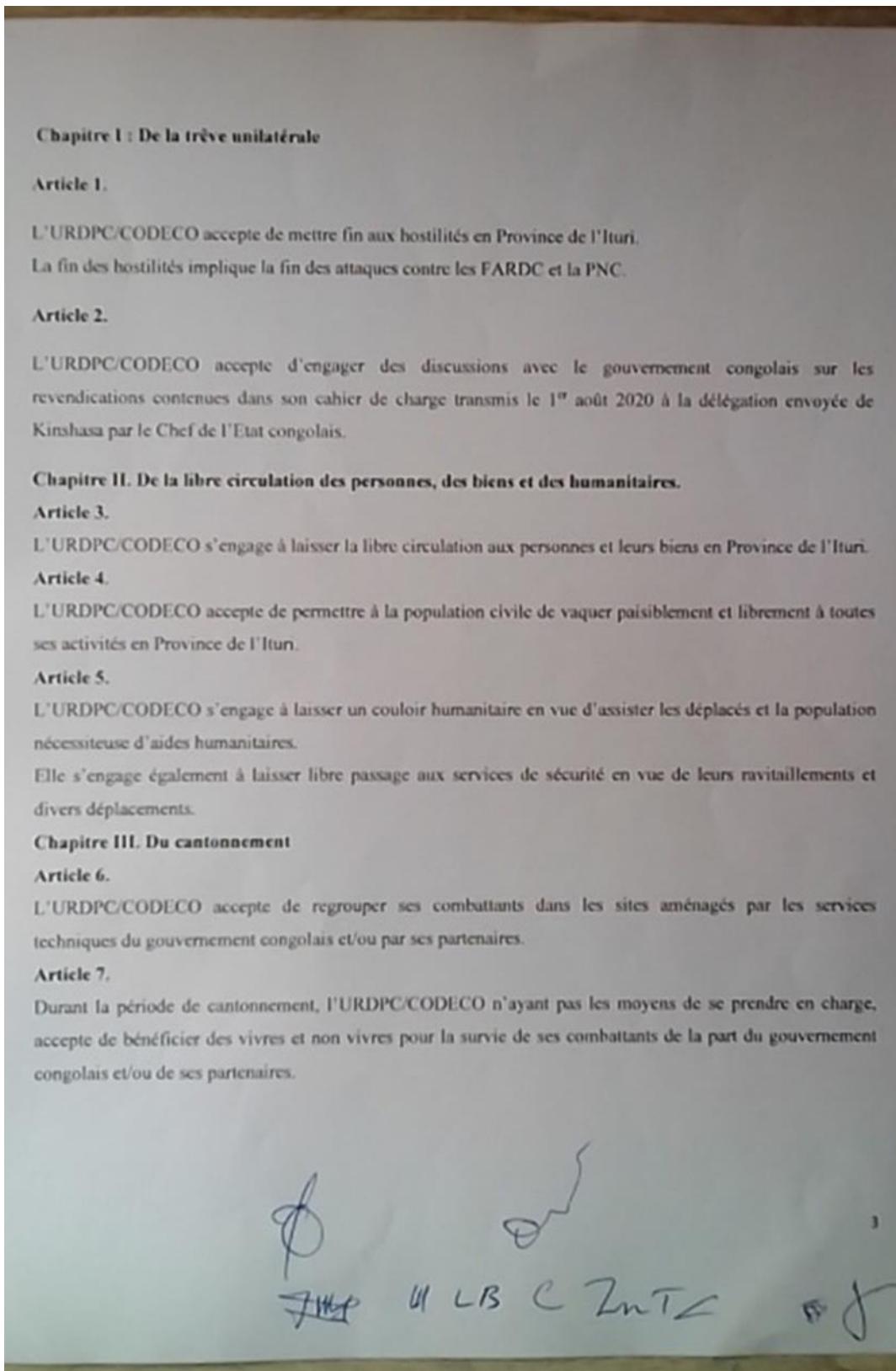
Considérant la nécessité du retour de la paix et de la sécurité dans les entités contrôlées par l'URDPC/CODECO en Province de l'Ituri ;

Considérant les deux rencontres effectuées auprès des responsables de l'URDPC/CODECO à Ndalo et Lodjo respectivement le 31 juillet et le 1^{er} août 2020 par la délégation envoyée par le Chef de l'Etat ;

Soucieux de participer et de contribuer aux efforts visant le retour de la paix, de la sécurité et la restauration de l'autorité de l'Etat en Province de l'Ituri ;

L'URDPC/CODECO PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

∅ ✓ 2
FDR HLB C MTC J



Chapitre IV. Du processus de DDR communautaire

Article 8.

L'URDPC/CODECO s'engage à collaborer avec le gouvernement congolais en matière de désarmement, démobilisation et de la réinsertion sociale de ses combattants.

Cependant, cette collaboration dépendra du résultat des discussions relatives à son cahier de charge transmis à la délégation.

Chapitre V. Des dispositions finales

Article 9.

L'URDPC/CODECO invite le gouvernement congolais à mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du présent acte d'engagement constitué d'une équipe mixte de l'URDPC/CODECO, des négociateurs envoyés par le Chef de l'Etat, du Gouvernement congolais et de la société civile

Article 10.

L'URDPC/CODECO s'engage à appliquer de bonne foi les dispositions du présent acte d'engagement qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Ainsi fait à Lodjo, le 1^{er} août 2020

Pour l'URDPC/CODECO

1. NGUNA KIZA



2. BASH ZUKPA

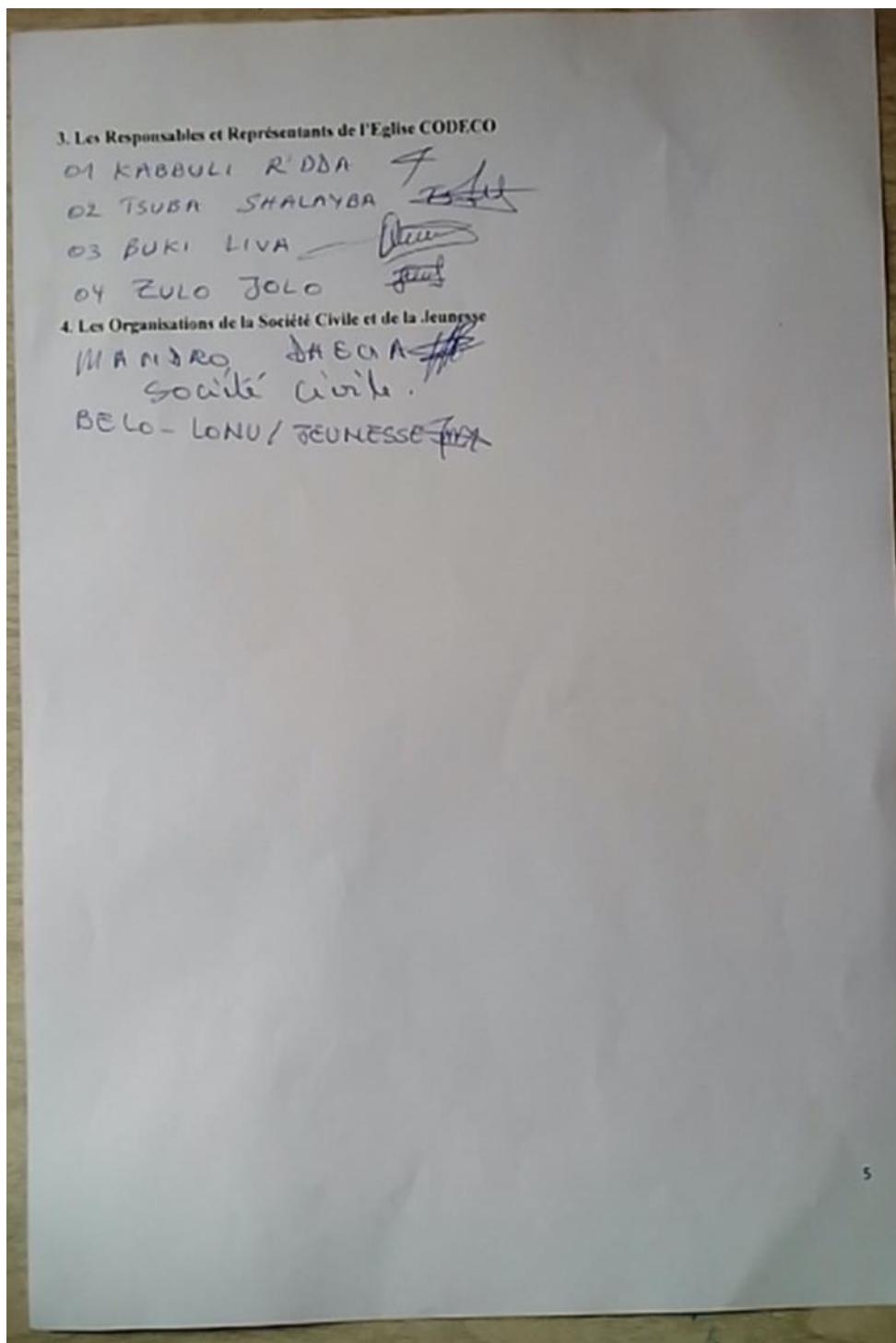
3. LONDROMA NJUKPA

Les Témoins :

1. Pour la délégation envoyée par le Chef de l'Etat

2. Les chefs des Groupements et des villages

4



Provided to the Group by several sources in Ituri

Fourni au Groupe par plusieurs sources en Ituri